



Dettes cachées au jaf lors de la non conciliation

Par **raphaella_old**, le **20/05/2007** à **16:19**

Bonjour, je suis en procedure de divorce depuis le mois de Janvier.

Mon mari avait contracte un credit a la consommation afin d'acquérir des meubles pour notre logement. La mensualité était de 90euros. Lors de la non conciliation, j'ai accepté de régler le crédit car le JAF m'a accordé la résidence dans le logement. Aujourd'hui mon mari a quitté le logement et de ce fait je découvre que la dette est largement au-dessus de ce qu'il avait emprunté et la mensualité est supérieure à ce qui avait été dit au juge, soit 120Euros de mensualité, au lieu des 90annoncé.

Quels sont mes recours, puisque mon mari, a pris de l'argent sur cette réserve d'argent, et je ne peux pas payer 120euros de mensualité car je suis actuellement sans emploi.

Mon avocat me dit rien, il est constamment en "réunion" ou au tribunal.

Merci de votre réponse.

Par **Christelle_old**, le **20/05/2007** à **21:18**

Bonjour,

Malheureusement il vous faudra reprendre la procédure. Comment avez-vous divorcé : chacun avait son avocat ou c'était une requête gracieuse ?